

Attestation à Remplir obligatoirement

Attestation sur l'honneur

(document officiel pouvant être transmis à la préfecture de
Meurthe et Moselle)

Je soussigné(e)
(nom, prénom),
né(e) le
à.....,
domicilié(e)
.....
(adresse complète).

Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au
déballage dans l'année civile.

Déclare que les marchandises proposées à la vente sont des objets
personnels et usagers ; il est strictement interdit de vendre des
produits neufs, animaux, boissons, restauration rapide (sandwichs,
crêpes, gaufres) et toutes denrées alimentaires.

Déclare accepter le règlement fourni avec la présente inscription.

Fait à....., le.....
Signature,
Lu et approuvé,



ANIM'MAI

VIDE-GRENIER

DIMANCHE 10 MAI 2026

SAIZERAIS

– Quartier Saint-Amand –

Ambiance conviviale & familiale ! ✨

De 8h à 18h - Entrée Libre

Restauration et boissons sur place

Notre spécialité : jambon à la broche

INSCRIVEZ-VOUS !



[https://www.mybrocante.fr/
agenda/e/5a5c4746/54-380](https://www.mybrocante.fr/agenda/e/5a5c4746/54-380)

**Faites-vous livrer votre repas
directement sur votre stand.**



Nous contacter

Tel : 07 82 50 40 40 - Mail : animai54380@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique

Règlement vide-grenier 2026 – Quartier Saint Amand

Document à lire attentivement et à conserver

- Surface de l'emplacement : 3, 6, 9, 12, 15 ou 18 mètres.
- Compte tenu de la largeur des rues du quartier, il sera **quasiment impossible de conserver son véhicule derrière son stand**. Les exposants devront donc décharger leur véhicule puis le stationner à l'extérieur du vide-grenier. Les organisateurs feront leur possible pour mettre en place **un parking réservé aux exposants, situé le plus près possible des stands**.
- Les exposants souhaitant conserver leur véhicule (1 seul véhicule par inscription) devront réserver **au minimum 9 mètres**, voire davantage selon le gabarit du véhicule. **Les organisateurs feront leur maximum pour permettre le stationnement derrière le stand lorsque cela sera possible, mais cela ne pourra en aucun cas être garanti**. L'immatriculation doit être donnée lors de l'inscription.
- Pour les habitants de Saizerais qui exposent devant chez eux, aucun véhicule ne sera admis sur leur emplacement.
- **Arrivée des exposants : entre 6 h et 8 h**. Après 8 h, aucun accès au vide-grenier ne sera autorisé aux véhicules. Aucun emplacement ne sera donné avant 6 h. Il est inutile de venir avant.
- **Départ des exposants : après 18 h**. Aucune sortie de véhicule ne sera autorisée avant 18 h (eu égard à la sécurité du public).
- Il est impératif aux exposants de laisser un passage de 3 m pour permettre le passage des pompiers et services d'ordre (à défaut, les organisateurs peuvent faire reculer les exposants).
- Seul l'organisateur du vide greniers est autorisé à attribuer les emplacements.
- Tout exposant qui s'installera de sa propre initiative avant l'heure et hors de l'emplacement prévu sera dans l'obligation de déménager son stand.
- Nous rappelons que la vente de produits neufs, d'animaux, de boissons, de restauration rapide (sandwichs, crêpes, gaufres) et de toutes denrées alimentaires n'est pas admise.
- **Le dossier doit être complet**. L'inscription ne sera validée qu'à compter de la réception de tous les documents et du règlement (chèque ou espèces sous enveloppe ou paiement en ligne). **L'attestation sur l'honneur** doit impérativement être complétée. Elle sera transmise aux services de l'Etat. **Une attestation d'assurance responsabilité civile** pour couvrir d'éventuels dommages matériels, corporels causés à des tiers est obligatoire en cas d'utilisation **d'une tonnelle ou parasol** (risque d'envol).
- Attention : Pour les habitants de SAIZERAIS, un emplacement 6 mètres max (par foyer) est offert sur présentation d'un justificatif de domicile et d'un chèque (ou liquide) de caution (de la valeur de l'emplacement). Cette caution sera restituée le jour de la manifestation. En cas d'absence, elle sera encaissée par l'association ANIM'MAI.
- Aucune annulation ne sera décidée sur la seule base d'une prévision météorologique. À l'heure de l'ouverture (6 h) et en cas d'intempérie (pluie), les organisateurs se réservent le droit de regrouper les exposants au fur et à mesure de leur arrivée pour éviter les exposants isolés.
- Sauf cas de force majeure, la manifestation ne sera pas annulée et aucun remboursement ne sera effectué après le 24 avril 2026.
- **Il est demandé à chaque exposant de laisser l'emplacement propre et de remporter tous les objets invendus.**

FICHE D'INSCRIPTION 2026 VIDE-GRENIER SAIZERAIS - ST AMAND

ATTENTION VIDE-GRENIER RESERVE AUX PARTICULIERS

A déposer dans la boîte à lettres de l'association ANIM'MAI – Mairie de Saizerais,
54380 SAIZERAIS

NOM ET PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

ADRESSE MAIL :

PIECE D'IDENTITE : (entourer la nature de la pièce fournie)

carte d'identité / permis de conduire / passeport

N° : DELIVRE LE : / /

ETABLIE PAR : LIEU :

NATURE DES MARCHANDISES PROPOSEES A LA VENTE :

PLAQUE D'IMMATRICULATION :

(Pour les réservations au-delà de 9 mètres / 1 seul véhicule sous réserve de la possibilité matérielle)

Etes-vous équipé d'une tonnelle (Max 3mX3m par emplacement) : ☐ OUI ☐ NON

Etes-vous équipé d'un parasol ☐ OUI ☐ NON

HABITANT DE SAIZERAIS : ☐ OUI ☐ NON

6 mètres gratuit pour les habitants de SAIZERAIS

EMPLACEMENT DE :

TYPES D'EMPLACEMENT :	☐ 3 mètres	☐ 6 mètres	☐ 9 mètres
	5€	10€	15€
	☐ 12 mètres	☐ 15 mètres	☐ 18 mètres
	20€	25€	30€

REGLEMENT : ☐ par chèque : euros ☐ espèces : euros

PARTICULARITES : (positionnement, à côté de....)

DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- ☐ Photocopie pièce d'identité ☐ Attestation sur l'honneur
- ☐ Règlement (espèce ou chèque) ☐ Caution emplacements pour les Saizerillons
- ☐ Attestation responsabilité civile (si tonnelle ou parasol)